


## Recommandations

La nouvelle est un genre bien défini et n'est pas un roman réduit. C'est un texte de fiction court et intense qui présente des personnages peu nombreux, se terminant par une fin originale respectant cependant la cohérence du récit.

 Le thème doit être bien exploité et l'intrigue bien menée afin de susciter l'intérêt.

 Les premières et dernières phrases sont les plus importantes. Les premières accrochent le lecteur. La chute est imprévisible, surprenante, pertinente et cohérente

 Le nombre de personnages est restreint.

 La durée de l'action s'étale sur une période assez courte.

 Le rythme du récit est rapide.

 Les règles d'orthographe et de grammaire sont respectées.

 Le vocabulaire est riche et précis.

ANGOULINS  
SUR-MER

# Concours de nouvelles

à la médiathèque



## Règlement

Rue de Verdun  
17690 ANGOULINS  
Médiathèque de l'Estran  
05 46 55 07 92  
[pascale.aunis@angoulins.fr](mailto:pascale.aunis@angoulins.fr)

## Article 1 – Objet du concours

La Médiathèque d'Angoulins organise un concours d'écriture de nouvelles. Le concours, gratuit, est ouvert à toutes les personnes physiques de plus de 16 ans à l'exception des membres du jury.

## Article 2 – Thème

La présente phrase doit figurer dans le texte de votre nouvelle :

*« J'arrive enfin à bouger cette armoire. Je m'attendais bien à toute cette poussière depuis le temps... mais pas à une trappe cadenassée... »*

## Article 3 – Le texte et les conditions de participation

Pour faciliter la lecture, les nouvelles devront être rédigées comme suit

- Page A4
- Police *Times New Roman* (taille 12) sur Word
- Interligne 1

Le texte doit contenir 1 350 mots minimum sans excéder 2 600 mots. Le nombre de mots devra **figurer à la fin de la nouvelle**.

Il doit **obligatoirement porter un titre**. Ce dernier devra être reporté sur chacune des pages, en bas à droite, suivi du numéro de page.

La nouvelle doit être écrite par son auteur et ne doit pas s'inspirer d'un texte déjà publié. Tout texte non conforme au règlement expose le candidat à une disqualification immédiate.

## Article 4 – Dépôt des nouvelles

Chaque participant devra faire parvenir sa nouvelle par mail à l'adresse suivante :

[pascale.aunis@angoulins.fr](mailto:pascale.aunis@angoulins.fr) **avant le 30 Juin 26.**

Afin de garantir l'anonymat pour le jury, le texte de la nouvelle ne devra contenir aucune mention de l'identité du participant.

Les coordonnées : nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone **ainsi que le titre de la nouvelle** seront indiqués dans le bulletin d'inscription transmis dans un second mail ou remis à la médiathèque.

## Article 5 – Composition du jury

Le jury est composé de professionnels des métiers du livre ainsi que d'élus de la commune. Il est souverain et ses décisions sont sans appel.

## Article 6 – Critères de sélection

Seront pris en compte :

- Le respect de la forme littéraire de la nouvelle
- Le respect des règles de la langue française,
- La qualité de l'écriture
- L'originalité de l'intrigue.
- Le respect du thème énoncé ci-dessus

## Article 7 – Les prix

**Premier prix** : Le lauréat de **la meilleure nouvelle (Respect de tous les critères)**.

**Deuxième prix** : Le lauréat de **la meilleure intrigue**

se verront remettre un bon d'achat dans une librairie partenaire.

Chaque participant repartira avec un recueil de toutes les nouvelles écrites.

Les participants seront informés ultérieurement de la date de la remise du prix qui aura lieu en Septembre.

## Article 8 – Autorisation

J'autorise les organisateurs du concours à diffuser mon nom ainsi que mon récit sur le site de la commune, la page Facebook et sous forme de recueil relié disponible à la consultation à la Médiathèque sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Un nom d'emprunt ou d'écriture peut être utilisé.

## Article 9 – Annulation du concours

Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, modifier, écourter, ou annuler le concours si les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité ne soit engagée.

## Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Il est disponible à la Médiathèque et le site de la mairie ainsi que le bulletin d'inscription.